

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal, mercredi 2 juillet 2025 à 20 heures

**Nombre de conseillers en exercice : 12**

<b>Présents (7)</b>	Dominique Chaudey , Marylène Gimeno, , Ghislain Chouet, Jérôme Pernot, Aline Richard, Claude Bindit , Josette Richard ( secrétaire de séance ) Procurations Patricia Alexanian à D chaudey Fabienne Lassus à J Richard
<b>Absents excusés (5)</b>	Bruno Jamet, Jérôme Mourot, Mélanie Pointurier, Patricia Alexanian, Fabienne Lassus

Le 2 juillet 2025 à 20 heures le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de D. CHAUDEY maire.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20 h 10.

Emargement de la feuille de présence

### Ordre du jour

- **Délibération ONF**
- **Délibération répartition des conseillers communautaires**
- **Délibération pour l'élargissement de la route sur le CD 130**
- **Délibération sur un emprunt datant de 2023**
- **Délibération agent recenseur**
- **Info école**

#### 1/ Délibération ONF

Par cette application du régime forestier les parcelles 103, 244, 1335, 100 et 6 = (65 ares) susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution pourront bénéficier d'une gestion durable  
Vote à l'unanimité

#### 2/ Délibération sur CD130

Régularisation élargissement de la route : il faut sortir du régime forestier les parcelles 1340 et 1337 (0,2020 ha) parcelles vendues au conseil départemental de Ht Saône et n'appartiennent plus à la commune d'Echenans depuis une vingtaine d'année.

#### 3/ Délibération conseillers communautaires :

Sur les 3 propositions du conseil communautaire nous retiendrons la 3ieme qui donne l'équilibre entre l'accord de la ville et le local qui sera de 43+19 suppléants  
Vote à l'unanimité

#### 4/ Délibération sur un emprunt de 2023:

Correction d'une erreur de ventilation entre capital et intérêts sur le mandat 184 en 2023  
Afin de corriger cette erreur il convient de procéder à une opération d'ordre non budgétaire entre les comptes suivants :

- Débit du compte : 1641€
- Emprunt en euros : 5,17€
- Crédit du compte : 1068 €

Excédent de fonctionnement capitalises 5,17€

Vote à l'unanimité

**5/ Délibération sur l'agent recenseur :**

Pour notre agent recenseur qui a travaillé du 16 janvier au 15 février lui sera versé la somme de 1000 euros par la commune d'Echenans.

Vote à l'unanimité.

**5/ Projet école :**

35 dossiers de cabinets d'architecture seront examinés le jeudi 17 juillet par Le jury pour Echenans ce sera Mr Chaudey Et Mme Thiry

Les dictionnaires et les calculatrices ont été remis aux élèves de CM1 et de CM2 lors de la fête de l'école le samedi 28 juin

UNE REUNION SERA PREVUE EN SEPTEMBRE SUR LE TRI DES DECHETS

FIN DE SEANCE 21 HEURES 45